

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 20 décembre 1950 relative à la concession définitive à la Société L. Savon et Cle, ù Djibouti, d'une parcelle de te 1.200mètres carrés, sise à Djibouti.

n° 20

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 décembre 1950

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1950

Date du numéro
31 décembre 1950

VISAS

Le Conseil, représentatif de la Côte fran-çaise des Somalis, Délibérant conformément: aux dispositions de l'article46, alinéa 7, du décret, du 9 no-vembre1945, a adoptéau coursde sa séance du 19 octobre 1950 les délibérations dont la teneursuit :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Il est fait concession définitive à la Société L. Savon et C°, à Djibouti,d'une parcelle de terrain d'une superficie n° 1.200 mètres carrés, sise à Djibouti (plateau du Serpent), et immatriculé eau Livre foncier sous le n° 425, qui lui a été accordé en concession provisoire par arrêté n° 1194 bis du 2 décembre 1948.

Art. 2

La mutation du titre foncier sera effectuée sur réquisition du concessionnaire dans le délai d'un mois à compter de lada'e de l'arrêté rendant, exécutoire là présente délibération.

Art. 3

—Les formalités d'enregistrement et de timbre seront remplies au nom et à la diligence du concessionnaire dans les délais réglementaires. Délibéré et adopté en séance du 19 obtembre 1950.

Le Secrétaire
R.

CATOUSTEBO